

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 761 DU 28 FÉVRIER 2013

1801/2013 : 212<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

«L'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence ».

**AMIN MAALOUF**

**ANNÉE 2013  
ANNÉE SÉNÉGAL**

**LES TRAVAUX 2013  
DU COMITÉ  
DE DÉCOLONISATION  
ONT DEBUTÉ.  
LE SÉMINAIRE ANNUEL  
AURA LIEU  
AU MOIS DE MAI  
EN ÉQUATEUR**



# **A**FFAIRES NATIONALES

## **POLITIQUE**

### **OUVERTURE DE LA SESSION 2013 DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA DÉCOLONISATION**

**DIEGO MOREJON de l'Equateur a été élu par acclamation au poste de président de la session actuelle. Ont également été élus Rodolfo Reyes Rodríguez (Cuba) et M. Shekou Touray (Sierra Leone) comme vice-présidents, et Bashar Jaafari (Syrie) en tant que rapporteur. Le président a proposé que séminaire annuel du Comité spécial, prévu pour l'Amérique latine cette année, qui se tiendra en Equateur durant la dernière semaine du mois de mai, à l'occasion de la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (25-31 mai) . Le représentant de Cuba a remercié l'Équateur pour son engagement dans les travaux du Comité spécial. Le Comité spécial a approuvé la proposition du Président, ainsi que son projet d'organisation des travaux pour 2013 (document A/AC.109/2013/L.2). Il a invité l'Argentine, le Costa Rica, l'Espagne, Chypre, le Ghana, la Mauritanie, la Namibie, la Turquie et les Emirats arabes unis pour participer à la session en qualité d'observateurs.**

### **LE PROJET DE RÉOLUTION DE RÉINSCRIPTION DE LA POLYNÉSIE SUR LA LISTE DES PAYS À DÉCOLONISER**

**Ce projet a été déposé sur le bureau de l'assemblée générale de l'ONU.**

**L' Assemblée générale,**

**Rappelant la Charte des Nations Unies, par sa résolution 1514 (XV) du 14 Décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et sa résolution 1541 (XV) du 15 Décembre 1960,**

**prenant en compte articles 3 et 4 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones [1] concernant le droit à l'autodétermination et à la recommandation de l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa onzième session sur la mise en œuvre des droits humains fondamentaux énoncés dans la Déclaration, en particulier le droit à l'autodétermination,**

**Prenant note de la résolution de l'Assemblée de la Polynésie française, adoptée à Papeete, Tahiti, le 18 Août 2011, dans laquelle il a exprimé sa volonté que la Polynésie française se réinscrive sur les États-Unis Nations liste des territoires non autonomes territoires, et la décision prise par le Conseil des ministres du gouvernement de la Polynésie française le 15 Juin 2011 pour demander la réinscription,**

**Se félicitant de la décision prise par les chefs d'État ou de gouvernement des États du Pacifique prise à la seconde «S'engager avec le Pacifique" réunion régionale tenue à Nadi, Fidji, les 1er et 2 Septembre 2011, pour soutenir la réinscription de la Polynésie française sur la liste des Nations Unies des non-territoires non autonomes,**

**Prenant note du communiqué de la deuxième réunion des leaders des groupes polynésiens, qui s'est tenue à Rarotonga, aux îles Cook, le 25 Août 2012, dans laquelle le Groupe a confirmé son soutien à la réinscription de la Polynésie française sur la liste des Nations Unies des non-territoires non autonomes,**

**Se félicitant des décisions de la Forum des îles du Pacifique, prises lors de ses réunions tenues à Apia, Samoa, 5-7 Août 2004, Auckland, Nouvelle-Zélande, les 7 et 8 Septembre 2011, et à Rarotonga, Îles Cook, 28-30 Août 2012, à soutenir le principe du droit à l'autodétermination du peuple de Polynésie française,**

**Se félicitant également du Document final de la seizième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Téhéran 26-31 Août 2012, [3] affirmant la droit inaliénable du peuple de la Polynésie française à l'autodétermination conformément aux dispositions du chapitre XI de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV),**

**Notant que, depuis 1977, successives modifications unilatérales apportées par la Puissance administrante au statut politique du**

**territoire de la Polynésie française n'ont pas réussi à fournir une pleine mesure de l'autonomie gouvernementale conformément à la Charte et aurait été incompatible avec le développement social et économique durable,**

**Rappelant que la Polynésie française, que les anciens Établissements français de l'Océanie, a été considéré comme un territoire non-autonome dans la résolution 66 du 14 Décembre 1946, mais a été unilatéralement retiré de la liste sans tenir compte de la résolution ou de la consultation avec le peuple Ma'ohi autochtones,**

**1. Affirme le droit inaliénable du peuple de la Polynésie française à l'autodétermination, y compris l'indépendance, conformément aux dispositions du chapitre XI de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV), reconnaît que la Polynésie française reste un non-autonome territoire au sens de la Charte, et déclare que l'obligation existe en vertu de l'Article 73 e de la Charte de la part du gouvernement de la France, en tant que Puissance administrante du Territoire, de transmettre des informations sur la Polynésie française;**

**2. Décide de réinscrire la Polynésie française sur la liste des Nations Unies des non-territoires non autonomes;**

**3. Prie le Comité spécial sur la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux d'examiner la question de la Polynésie française à sa prochaine session et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session ;**

**4. Demande au Gouvernement de la France d'intensifier son dialogue avec la Polynésie française en vue de finaliser un accord de coopération et d'inclure, entre autres, une juste et efficace processus d'autodétermination, en vertu de laquelle les termes et les délais pour un acte d'autodétermination sera mis en place, suivi par la mise en place d'un cadre de coopération afin de parvenir à un développement social durable et économique compatible avec l'article 73 d de la Charte;**

**5. Prie le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres, les organisations régionales et autres organismes**

**compétents et de faire rapport à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la présente résolution à sa soixante-huitième session.**

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ**

### **POUR L' IEDOM LA SITUATION ÉCONOMIQUE EST MAUVAISE**

**« L'indicateur du climat des affaires (ICA) est en léger retrait (-1,3 point) au quatrième trimestre, après avoir fortement baissé lors des deux trimestres précédents. Il demeure en deçà de sa moyenne de longue période (- 6,5 points), et atteint son niveau le plus faible depuis septembre 2010. Cette évolution s'explique principalement par l'appréciation négative portée par les chefs d'entreprise concernant la fin d'année 2012 : l'activité est jugée en baisse et la trésorerie se détériore. Dans ce contexte économique dégradé, la consommation des ménages résiste mais affiche un moindre dynamisme. Le marché du travail reste atone et les offres d'emploi subissent une nouvelle diminution. Les investissements affichent en revanche une hausse modérée. La contraction de l'activité englobe l'ensemble des secteurs, y compris celui du tourisme où le début de la saison des croisières se situe légèrement en deçà des attentes des professionnels. En revanche, les prévisions pour le début 2013 sont plus optimistes et les chefs d'entreprise anticipent une consolidation de leur trésorerie et une amélioration de leurs charges d'exploitation. Les intentions d'investissement à un an des chefs d'entreprise sont en hausse, reflétant l'espoir d'une éclaircie au premier trimestre 2013 ».**

### **LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES SONT ILS INUTILES ?**

Une étude sur les compléments alimentaires vient de paraître. Elle démontre que non seulement, ils sont généralement inutiles, mais que plus encore, ils pourraient accroître le risque de développer certaines pathologies graves comme le cancer. Les Français sont très friands de compléments alimentaires. Ainsi, 15% des hommes et 28% des femmes en consomment au moins 3 jours par semaine. Il s'agit principalement de magnésium ou des vitamines B6 et C. C'est une étude réalisée sur 79 786 adultes d'une chercheuse de l'INSERM, Mathilde Touvier et d'une doctorante, Camille Pouchieu, qui nous révèle que ces compléments alimentaires sont bien souvent utilisés à mauvais escient. Prescrits dans 55% des cas par les médecins, leur prise résulte dans 45% des cas de l'automédication. Or, ces compléments alimentaires sont bien souvent

inutiles car consommés par des personnes qui ont « globalement une alimentation et un mode de vie plus sains (non-fumeurs, plus d'activité physique, meilleurs apports nutritionnels) ». Mais plus encore, prendre des compléments alimentaires pourrait s'avérer dangereux, et notamment pour les fumeurs. En effet, le bêta-carotène, transformé en vitamine A, peut accroître le risque de cancer du poumon en réveillant des tumeurs latentes. Idem pour les leucémies, le cancer de la prostate, du sein, et les cancers gynécologiques. Il y a quelques temps, le professeur Ambroise Martin, professeur de nutrition à la faculté de médecine de Lyon, nous expliquait que la prise de compléments alimentaires était en effet rarement indiquée. « Si nous mangeons bien équilibré, tout ce dont nous avons besoin se trouve dans nos assiettes », affirmait-il. Le médecin nous invitait également à nous méfier des plantes, « et notamment des nouveautés. Avec les plantes, on est à la limite de la nutrition et de la médecine parallèle ». Il expliquait aussi qu'il fallait nous méfier du surdosage et des associations hasardeuses de médicaments. « Il faut prendre garde à ce que l'on avale, surtout si on en associe plusieurs produits, alors avec certains cocktails de produits, vous pouvez vous retrouver en surdosage, affirme le médecin. C'est prendre un risque. On cherche à être plus en forme, à avoir une meilleure santé, et on risque de trouver l'inverse ».

**PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**





# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### L'OIT PUBLIE LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'EXPERTS POUR L'APPLICATION DES CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, dont les travaux constituent la pierre angulaire du système de contrôle des normes internationales du travail de l'OIT, vient de publier son rapport annuel. Les normes internationales du travail sont des instruments universels adoptés par la communauté internationale, qui reflètent des valeurs et des principes communs concernant le travail. Les pays sont libres de ratifier ou de ne pas ratifier telle ou telle convention, mais l'OIT a estimé qu'il était également important de suivre l'évolution de la situation à l'échelle nationale, que les pays aient ou non ratifié les dites conventions. Une fois qu'un État a ratifié une convention de l'OIT, il est tenu de présenter périodiquement un rapport sur les mesures prises pour lui donner effet. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations est un organe indépendant, constitué de juristes ayant pour mission d'examiner l'application des conventions et recommandations de l'OIT dans les États Membres. La commission fait deux sortes de commentaires des observations et des demandes directes. Les observations contiennent les commentaires sur les questions fondamentales que soulève l'application d'une convention particulière par un État. Ces observations sont publiées dans le rapport annuel de la commission. Le rapport annuel publié par la Commission d'experts est constitué de trois parties. La première partie comprend le rapport général qui contient les commentaires sur la façon dont les États Membres ont rempli leurs obligations constitutionnelles. Une autre partie contient les observations sur l'application des normes internationales du travail et enfin une dernière partie fournit une étude d'ensemble. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations publie chaque année une étude d'ensemble de la législation et de la pratique nationales des États Membres, sur un thème

choisi par le Conseil d'administration. Cette année l'étude d'ensemble se concentre sur La négociation collective dans la fonction publique. Ces études d'ensemble sont élaborées principalement sur la base des rapports envoyés par les États Membres et des informations transmises par les organisations d'employeurs et de travailleurs. Elles permettent à la Commission d'experts d'étudier l'impact des conventions et des recommandations, d'analyser les difficultés dont font état les gouvernements quant à leur application ou leur ratification et d'identifier les moyens de surmonter ces difficultés.

## **LE CINQUIÈME FORUM DE L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS**

À l'occasion du cinquième forum de l'Alliance des civilisations qui s'est ouvert mercredi à Vienne, en Autriche, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a exhorté les dirigeants des pays du monde entier à promouvoir le respect et la tolérance, des principes qui peuvent contribuer à résoudre les conflits, tels que ceux en Syrie et au Mali, ainsi que de nombreux autres défis actuels. « Des solutions durables requièrent une compréhension mutuelle qui transcende les religions, les sentiments patriotiques, les cultures et les appartenances ethniques. Une telle compréhension découle d'un leadership responsable, le thème de ce forum », a déclaré M. Ban dans son discours d'ouverture. « Du niveau international aux communautés locales, les dirigeants doivent s'exprimer dans le langage de la tolérance et du respect, et non pas dans celui de la division et de la diffamation. Partout où les tensions divisent les communautés, l'opportunité pour l'alliance de construire des ponts existe pour aider les gens à passer du conflit à la coopération », a-t-il ajouté. Créée en 2005, à l'initiative de l'Espagne et de la Turquie, et sous les auspices des Nations Unies, l'Alliance des civilisations a pour objectif de développer, appuyer et souligner les projets qui promeuvent la compréhension et la réconciliation entre les cultures. Le Haut Représentant de l'ONU pour l'Alliance des civilisations, Nasser Abdulaziz Al-Nasser, a de son côté affirmé qu'un leadership responsable peut créer une cohésion sociale pour que chacun se sente inclus. « Je pense que l'Alliance peut améliorer la coopération internationale et contribuer aux efforts de l'ONU pour soulever les défis majeurs actuels de l'humanité, particulièrement lorsqu'ils sont ancrés dans des questions d'identité et de culture », a expliqué M. Al-Nasser. M. Ban a indiqué que parmi les questions dont l'Alliance peut contribuer à trouver une réponse, est la situation en Syrie qui ne cesse de se dégrader avec « des risques de violence sectaire et des représailles de masse » dans un pays composé « d'une mosaïque de tribus, de groupes ethniques, de langues et de croyances ». Selon M. Ban, l'Alliance peut également aider « à recoudre la tapisserie malienne », en



engageant les dirigeants religieux et communautaires, les organisations de la société civile et les jeunes dans ce pays affligé par la violence depuis janvier 2012. Le Secrétaire général a également rappelé que les israéliens et les palestiniens restent polarisés et qu'une nouvelle dynamique au Moyen Orient est plus que jamais nécessaire. Il a souligné que les jeunes de la région étaient les premiers concernés, puisqu'ils risquent de grandir avec un concept « démonétisé, déshumanisé et complètement faux de leurs voisins ». Le Président de l'Assemblée générale, Vuk Jeremic, également présent, a qualifié l'Alliance d' « outil pour la diplomatie préventive », qui sert à atténuer les tensions entre les cultures, les croyances et les sociétés. « Je suis convaincu que le fait d'élargir les dénominateurs communs de valeurs et de principes qui nous unissent, est utile à la cause de la paix », a déclaré M. Jeremic aux 1.200 participants au Forum.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **HAÏTI : DUVALIER DEVANT LA COUR D APPEL**

L'ancien président Jean-Claude Duvalier (1971-1986) est actuellement devant ses juges à la Cour d'Appel de Port-au-Prince. Il est accusé de crimes contre l'humanité et de détournements de fonds publics. M. Duvalier est accompagné de ses avocats Fritzto Canto et de Reynold Georges.

Des dizaines de partisans de l'ancien président avec pancartes et photos en main, manifestent leur solidarité à « Baby Doc ». Les manifestants, pour la plupart venus de différents quartiers populaires notamment Martissant et Cité soleil, sont habillés aux couleurs du drapeau qui ont été adoptées par le régime, soit noir et rouge.

"Qu'avez-vous fait de mon pays ?", a lancé l'ex-président haïtien Jean-Claude Duvalier, en se présentant jeudi devant la justice à Port-au-Prince, faisant face pour la première fois à ses anciennes victimes, après avoir refusé de comparaître à trois reprises. Les propos de l'ancien dictateur, inaudibles, étaient répétés par un greffier. Ils ont provoqué les applaudissements de ses partisans présents dans la salle, quand le juge Jean-Joseph Lebrun lui a demandé s'il assumait ses responsabilités pour ses années au pouvoir, de 1971 à 1986. "Je crois avoir fait le maximum pour assurer une vie décente à mes compatriotes", a affirmé Duvalier 'A l'époque, le gouvernement gérait la misère mais les entreprises publiques fonctionnaient bien (...) et les Haïtiens envoyaient leurs enfants à l'école. Je ne peux pas dire que la vie était rose mais les gens vivaient

décemment", a-t-il fait valoir. "A mon retour (en janvier 2011, j'ai trouvé un pays effondré et rongé par la corruption. (...) C'est à mon tour de demander: qu'avez-vous fait de mon pays ?", s'est-il exclamé.

## **AFRIQUE**

### **LE GROUPE FRANÇAIS BOLLORÉ EST PARTOUT EN AFRIQUE**

Le courtier Exane, dans une excellente étude titrée « African Express », a rappelé aux investisseurs combien l'implantation africaine du GROUPE BOLLORÉ faisait du groupe français un des véhicules les plus confortables pour profiter du réveil du continent oublié. La raison pour laquelle l'action Bolloré toise la Bourse est la même qui conduit le dynamisme du continent noir à humilier une Europe morose. Quand le FMI s'attend à un nouveau recul de la vieille Europe en 2013, il table sur une croissance de l'Afrique de plus de 5 % dans les dix ans à venir. Les guerres et révolutions, même les plus violentes, n'ont pas réussi à freiner l'élan né au début des années 2000. La crise en Côte d'Ivoire, où Bolloré fait son plus gros chiffre d'affaires, ne l'a pas empêché de croître en 2011. Le français, fort de trente années de présence, peut se targuer d'avoir bien anticipé. Il garde d'ailleurs le pied sur l'accélérateur : l'Afrique représente plus de la moitié de ses investissements. La marque ombrelle regroupe depuis 2008 toutes les activités africaines de Vincent Bolloré, lequel a su, au fil des ans, tisser un maillage panafricain sans égal. Par air, mer, rail et route, il peut livrer, porte à porte, dans les territoires les plus difficiles. Tout n'est pas encore rose évidemment. L'état des routes est médiocre, la corruption endémique et la fréquence des coupures d'électricité sont coûteuses, mais Dominique Lafont, le patron de BAL, qui n'est pas plus du genre afro-pessimiste que son frère Bruno, président de Lafarge, insiste : « Tout est là pour que la croissance soit durable. » Bolloré tire 80 % de ses profits de l'Afrique. Selon les calculs d'Exane, ses activités africaines n'ont représenté en 2011 que le quart des ventes de Bolloré mais presque 80 % de ses profits. Depuis le rachat en 1986 de la SCAC, un spécialiste de transport transitaire et de logistique, suivi de ceux de Delmas (revendu) et de Saga, Bolloré, également africanisé par la reprise du groupe Rivaud, a en effet bâti un acteur clef dans un secteur qui ne l'est pas moins. En 2003, lui qui est déjà le chef de gare de deux lignes de chemin de fer, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, se lance dans le mouvement de privatisation des ports initié par la Banque mondiale. De la manutention, il passe à la gestion d'infrastructures et prend avec ces opérations à long terme une option durable sur la croissance à venir et le trafic qui va avec. Avant leur modernisation, la congestion de ses ports coûtait de 1 à 2 points de croissance au Nigeria. Au départ, tout est à faire. Pas d'outil informatique

de suivi des conteneurs, un personnel peu formé, une sécurité défaillante. Les investissements sont lourds mais rémunérateurs et bâtissent une barrière à l'entrée qui sera difficile à franchir pour de nouveaux arrivants. Depuis 2004, Bolloré a quadruplé les siens, jusqu'à 250 millions d'euros par an. Il faut permettre à des ports jusque-là délaissés de pouvoir accueillir le tirant d'eau des grands bateaux asiatiques, bâtir des hubs de transbordement propres à désenclaver l'arrière-pays. Pour Pointe-Noire, c'est un budget de 500 millions, mais la concession dure vingt-sept ans et le trafic devrait plus que quintupler d'ici à 2033. Déjà, les quais ont été prolongés de 500 à 800 mètres et le port creusé à 15 mètres : « Tous les grands armateurs sont venus », dit Dominique Lafont. Avec ces terminaux portuaires, Bolloré maîtrise désormais tous les maillons de la chaîne du transport jusqu'à l'intérieur des terres : « On ne s'arrête pas aux ports comme nos concurrents. » Avoir prévu que le cuivre ne serait pas éternellement déprimé et « préparé » les corridors qui désenclavaient le Katanga lui permet de bénéficier de l'explosion d'un trafic quasi décuplé en quelques années. En ayant gagné la plupart des concessions attribuées depuis 2003, le français est désormais, en nombre, le premier opérateur portuaire du continent avec ses 14 ports. Sa marche forcée lui a permis de rattraper ses grands concurrents installés avant lui dans cette activité, tel le danois Maersk. Au départ, surtout implanté dans l'Ouest, Bolloré s'est beaucoup développé ces dernières années au Cameroun, au Nigeria, au Ghana, s'étend peu à peu vers l'Est et vers le Sud, et espère un nouvel appel d'air : la moitié des ports sont encore publics, tels ceux d'Afrique du Sud, du Soudan, ou du Kenya, où, comme en Egypte et en Algérie, Bolloré s'estime encore trop faible. Au-delà, comme le commerce international, il se déplace des échanges Nord-Sud vers le trafic Sud-Sud. Des filiales de BAL en Chine, en Inde, en Australie, aux Philippines ou à Dubaï vont y chercher les clients et leurs marchandises. Des accords sont signés qui en font le partenaire de référence de géants chinois du génie civil, de Huawei ou China Railways. Les chinois sont des clients. Ils deviendront peut-être des concurrents. L'un d'eux vient de prendre une participation dans le port de Djibouti. Pour Huawei ou ZTE, comme Nestlé, Bolloré gère sur place l'ensemble des produits dans ses entrepôts sophistiqués. L'investissement concerne aussi les hommes. En six ans, pendant lesquels le chiffre d'affaires est passé de 1 à 2,5 milliards d'euros, 8.000 personnes ont été embauchées pour atteindre un effectif de 25.000 (contre 9.000 pour le groupe en France). Pour suivre le rythme, il faut sans cesse recruter, former, intégrer. Le groupe passe des accords avec des établissements comme l'Ecole polytechnique de Yamoussoukro, ou Sup de co Dakar, il a aussi ses propres centres de formation pour des métiers dont le contenu technique a évolué. La gestion électronique de portiques de quai à 5 millions d'euros pièce n'a plus grand-chose à voir avec le métier de docker

d'il y a quinze ans. Depuis 2008, BAL a fortement poussé « l'africanisation » de ses cadres. Aujourd'hui, 80 % d'entre eux sont africains, le tiers des responsables de pays le sont. Dominique Lafont voit comme un très bon signe, pour Bolloré et pour l'Afrique, le fait de recevoir des CV d'Africains passés par Sciences po Paris désireux de retourner dans leur pays. Lui veut désormais exporter son savoir-faire en Asie et en Amérique : « On veut devenir l'opérateur de référence des flux Sud-Sud. » L'Afrique, ce tremplin.

## **Les chiffres clefs de Bolloré Africa Logistics**

**Chiffre d'affaires : 2,5 milliards d'euros.**

**Investissements : 250 millions d'euros par an.**

**Effectifs : 25.000 salariés.**

**Présent dans 55 pays dans le monde dont 45 en Afrique, avec plus de 250 filiales. 28 concessions portuaires, ferroviaires, fluviales et plates-formes multimodales. 3,6 millions de conteneurs manutentionnés. 6,5 millions de tonnes manutentionnées par an. Plus de 6.000 camions et remorques. Plus de 10 millions de mètres carrés de bureaux, terre-pleins, magasins et ateliers. Aujourd'hui, les importations en Afrique venues d'Europe (250 milliards de dollars) sont rattrapées par les chinoises (200 milliards) et les indiennes (65 milliards) alors que le commerce avec l'Asie était inférieur à 20 milliards en 2000.**

## **ASIE**

### **48 HEURES DE GRÈVE GÉNÉRALE EN INDE**

Des millions de travailleurs indiens étaient en grève et ont manifesté les 20 et 21 février à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales indiennes, y compris la confédération INTUC, pourtant affiliée au parti au pouvoir. Rien n'y a fait, pas même les appels pressants du Premier ministre, Manmohan Singh, à lever le mot d'ordre de grève générale. Transports et secteur bancaire bloqués, usines fermées, compagnies d'assurances fortement perturbées... La mobilisation a été aussi forte, voire davantage, et a duré un jour de plus qu'il y a un an, lors de la grève générale du 28 février 2012. Le gouvernement veut réduire les dépenses publiques. Cette fois encore, si la revendication la plus immédiate était l'adoption de mesures contre la vie chère, les motifs de mécontentement et les exigences des grévistes étaient bien plus larges. Les organisations syndicales ont maintenu l'intégralité de la plate-forme revendicative commune qu'elles avaient adoptée l'année dernière. Alors que 93% de la main-d'œuvre travaille en dehors de toute réglementation dans le secteur dit informel et que les 7% restants voient leurs droits régulièrement

attaqués, les travailleurs indiens exigent notamment que les lois fondamentales du travail s'appliquent à tous sans aucune dérogation. Ils exigent également un salaire minimum unique pour tous et un système de sécurité sociale universel permettant de couvrir l'ensemble de la main-d'œuvre. Le fait que la grève ait débuté à la veille de l'ouverture d'une session parlementaire consacrée au budget et au cours de laquelle le gouvernement entend faire adopter une réduction des dépenses publiques de 10% n'a rien de fortuit. Les grévistes s'opposaient également à l'ouverture des secteurs de l'assurance, de l'aviation et de la grande distribution aux investisseurs étrangers. Le premier jour de la grève a été marqué par la mort du dirigeant du syndicat des transports de l'État d'Haryana, Narendra Singh, tué par un bus dans un dépôt. La CSI (Confédération syndicale internationale) a demandé aux autorités indiennes de «procéder à une investigation exhaustive et impartiale sur les circonstances qui ont conduit à ce décès».

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



## **ÉTAT DES MARCHÉS**

### **ASIE**

L'Asie profite ce jeudi matin des propos de Ben Bernanke toujours aussi souple dans son approche monétaire ! La Bourse de Tokyo a fini en hausse de 2,71%, après deux séances de baisse consécutives. Les marchés ont salué par ailleurs le regain de forme noté en Europe hier après la déprime italienne de mardi, alors que la dernière adjudication pilotée par Rome a finalement été digérée malgré des taux en hausse. L'indice Nikkei a regagné 305 points à 11.559 points en clôture. Ailleurs, Shanghai monte de 1,9%, Hong Kong prend 1,5%, Sydney s'adjuge 1,3%, Séoul 1,1% et Singapour 0,25%. En guise de catalyseur, Wall Street a donc terminé hier soir sur une note ferme pour la deuxième séance consécutive, soutenue par une nouvelle intervention de Ben Bernanke devant le Congrès et de bons indicateurs de conjoncture US. Le DJIA prend finalement 1,26% à 14.076 pts, tandis que le Nasdaq s'est adjugé 1,04% à 3.162 pts. Le S&P500 avançait de son côté de 1,27% à 1.516 pts. L'indice américain des promesses de ventes de logements pour le mois de janvier 2013, mesuré par la National Association of Realtors, est ressorti à 105,9, en croissance de 4,5% en comparaison du mois antérieur, contre un consensus de marché de +3%. Devant le Congrès américain, mercredi soir, le président de la Fed a donc confirmé son témoignage de la veille en faveur d'une poursuite de la politique monétaire ultra-accommodante de la Banque centrale. Ben Bernanke estime les assouplissements actuels nécessaires pour soutenir la croissance, dans un contexte de chômage toujours élevé... Compte tenu du rythme d'expansion économique encore modéré, Bernanke a

ajouté au passage que les coupes budgétaires automatiques qui menacent faisaient courir des risques "significatifs" au pays.

## **ÉTATS UNIS**

Wall Street poursuit son rebond ce jeudi soir à deux heures de la clôture, malgré des chiffres décevants du PIB et à la veille des coupes automatiques dans les dépenses publiques aux Etats-Unis qui ne semblent plus effrayer les marchés... Les bonnes nouvelles venues du marché de l'emploi américain viennent soutenir les marchés, tout comme l'indice manufacturier PMI de Chicago. Dans l'actualité entreprises, Visteon, MGIC, Wendy's, Kohl's, Limited Brands, JC Penney, Sears, Mylan ou Groupon ont annoncé leurs derniers résultats financiers... Le DJIA monte désormais de 0,31% à 14.119 pts, le Nasdaq prend 0,46% à 3.177 pts, et le S&P500 gagne 0,44% à 1.522 pts. D'après la nouvelle estimation du gouvernement américain dévoilée ce jour, le PIB des Etats-Unis pour le quatrième trimestre 2012 a progressé sur un rythme annualisé de seulement 0,1%, contre -0,1% précédemment estimé et +0,5% de consensus de place. Il s'agissait de la seconde estimation de ce PIB trimestriel. L'indice de prix rattaché au PIB a quant à lui augmenté au rythme de 0,9% hors alimentaire et énergie, contre +0,6% de consensus et +0,6% précédemment évalué.

## **EUROPE**

Les marchés boursiers européens poursuivaient leur hausse, ignorant le blocage politique en Italie et après la publication d'indicateurs américains contrastés. Les marchés sont sur une tendance haussière ponctuellement "mais qui reste fragile car l'incertitude sur l'avenir de l'Italie pèse sur les investisseurs", fait remarquer Frédéric Rozier, gestionnaire de portefeuilles de Meeschaert Gestion Privée. L'Eurostoxx 50 a pris 0,83%. La Bourse de Paris a terminé en hausse, l'indice CAC 40 prenant 0,85% à 3.723,00 points, dans un volume d'échanges de 3,245 milliards d'euros. A Londres, l'indice FTSE-100 a pris 0,55% à 6.360,81 points, porté par le groupe aérien IAG qui a bondi de 7,89% à 239,2 pence. L'indice vedette Dax de la Bourse de Francfort a terminé en hausse de 0,86% à 7.741,7 points et le Mdax des valeurs moyennes de 1,22% à 13.301,38 points. L'indice vedette de la place de Milan, le FTSE Mib, a gagné 0,60% à 15.921 points, reprenant un peu du terrain perdu mardi après le choc provoqué par le résultat des législatives. La Bourse de Madrid a progressé de 1,15%, à 8.230,3 points, le jour de résultats de grands groupes espagnols. L'indice AEX de la Bourse d'Amsterdam a clôturé en hausse de 0,94% à 340,53 points. A la Bourse suisse, l'indice SMI a progressé de 1,45% à 7.593,67 points. Lisbonne est la seule place européenne qui recule: l'indice PSI-20 a cédé 0,23% passant sous la barre des 6.000 points, à 5.987,71 points.

## **CHANGE**

L'euro reculait face au dollar jeudi, toujours plombé par les inquiétudes liées aux incertitudes politiques en Italie, dans un marché tournant son attention vers les Etats-Unis alors que risquent d'entrer en vigueur vendredi des coupes budgétaires automatiques. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3083 dollar contre 1,3136 mercredi vers 22H00 GMT. L'euro perdait du terrain également face à la devise nippone, à 120,84 yens contre 121,07 yens mercredi soir. Le dollar progressait légèrement face à la



monnaie japonaise, à 92,37 yens, contre 92,16 yens la veille. La monnaie européenne - qui avait plongé en début de semaine après le résultat des élections italiennes montrant un Parlement divisé à 1,3018 dollar, son plus bas niveau en sept semaines - avait amorcé mercredi un rebond après une émission obligataire en Italie meilleure qu'attendu qui avait calmé les craintes de voir les marchés profiter de l'absence de gouvernement dans le pays pour lancer une attaque en règle. Vers 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à la monnaie unique, à 86,16 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5186 dollar. La devise helvétique restait stable face à l'euro, à 1,2213 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,9334 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a fini à 1.588,50 dollars au fixing du soir contre 1.604,25 dollars mercredi. La monnaie chinoise a terminé à 6,2217 yuans pour un dollar contre 6,2270 yuans la veille.

## MATIÈRES PREMIÈRES

**Les prix du pétrole divergeaient jeudi en fin d'échanges européens**, reculant à New York et montant à Londres, dans un marché prudent digérant des indicateurs américains contrastés et redoutant la mise en oeuvre de coupes budgétaires automatiques aux Etats-Unis. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 112,28 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 41 cents par rapport à la clôture de mercredi. Il avait glissé mercredi à 111,65 dollars, son plus bas niveau depuis un mois. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 23 cents à 92,53 dollars. Cantonnés dans une fourchette étroite, "les prix du pétrole ont eu de la peine à trouver vraiment une direction", avant de finalement diverger, alors que les opérateurs digéraient "l'estimation décevante sur le Produit intérieur brut (PIB) américain au quatrième trimestre 2012", indiquait Michael Hewson, du courtier CMC.

**Les cours du pétrole s'appréciaient jeudi en Asie** à la faveur d'indicateurs économiques positifs aux Etats-Unis où la Bourse de New York s'est envolée mercredi, ont indiqué des courtiers. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en avril avançait de 40 cents, à 93,16 dollars, tandis que le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison à même échéance gagnait 36 cents, à 112,23 dollars. Les prix du pétrole avaient terminé sans franche direction la veille à Londres et New York, les investisseurs pesant des données mitigées sur les stocks de brut aux Etats-Unis d'un côté, de bons indicateurs économiques de l'autre.

### Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

### Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



# **M**ANAGEMENT ET DROIT

## **LE STATUT DU CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE**

Les contrats de travail à durée déterminée ne sont pas une exclusivité du droit privé bien au contraire ils se sont développés dans la fonction publique avec un statut différent. A une époque où il est de bon ton dans certains milieux de gloser sur les « avantages » de la fonction publique il convient de ne pas oublier le sort des nombreux contractuels qui sont employés dans la fonction publique d'état mais aussi les fonctions publiques hospitalières et territoriales. Les contractuels représenteraient environ 20 % de l'effectif total de la fonction publique. Leur sort a certes été singulièrement amélioré par les lois du 26 juillet 2005 et plus récemment du 12 mars 2012 qui ont permis à un certain nombre d'entre eux d'être titularisés ou de passer en contrat à durée indéterminée au bout de 6 ans, il n'en demeure pas moins que leur statut reste tout à fait différent de celui des salariés en contrat à durée déterminée relevant du droit privé. Il y a de nombreuses différences entre le public et le privé.

### 1/ La durée des contrats

En droit privé en application de l'article L 1242-8 du code du travail la durée d'un contrat de travail à durée déterminée ne peut être supérieure à 18 mois exceptionnellement 24 mois pour les contrats conclus en application de l'article L 1242-3 c'est-à-dire ceux qui comportent un volet formation professionnelle. En droit public les contrats peuvent être de 3 ans (articles 12 à 22 loi du 26 juillet 2005).

### 2/ Renouvellement

En droit privé les contrats de travail à durée déterminée ne peuvent être renouvelés qu'une fois à condition que la durée totale renouvellement compris ne dépasse pas la durée maximum prévue par le code du travail pour un contrat à durée déterminée (L 1243-13 du code du travail). Le contrat « senior » conclu avec certains salariés de plus de 57 ans est une exception puisque d'une durée initiale de 18 mois il peut être renouvelé pour une durée identique soit au total 3 ans (article L 2212-1 du code du travail). En droit public pas de limite au nombre de renouvellements sauf à ce que la durée totale ne dépasse pas 6 ans (article 12 à 22 loi du 26 juillet 2005).



### 3/Indemnité de fin de contrat

En droit privé une indemnité de fin de contrat de 10 % (L 1243-8) qui peut dans certains cas être réduite à 6 % (L1243-9) est due lorsque le contrat n'a pas été renouvelé par une décision de l'employeur sauf pour les contrats saisonniers ou les contrats de formation professionnelle (L 1243-10). En droit public aucune indemnité de fin de contrat n'est due sauf dispositions spécifiques du contrat.

### 4/Indemnités de chômage

En droit privé le salarié pourra bénéficier des indemnités de chômage qui lui seront versées par Pôle Emploi à condition d'avoir travaillé pendant une durée minimale de 4 mois et d'avoir été involontairement privé d'emploi c'est-à-dire dans en cas de contrat de travail à durée déterminée de ne pas avoir refusé le renouvellement proposé. En droit public les conditions d'ouverture sont peu ou prou les mêmes sauf que les prestations chômage ne sont versées par Pôle Emploi que si l'employeur y a adhéré ce qui est le cas de certaines collectivités territoriales à défaut c'est l'administration qui doit indemniser son ancien salarié.

### 5/ Transformation en contrat de travail à durée indéterminée

En droit privé l'employeur n'a aucune obligation de proposer un contrat de travail à durée indéterminée au salarié en fin de CDD. Sur ce point avantage au droit public le salarié qui a travaillé 6 ans au cours des 8 années précédentes verra son contrat de travail transformé en contrat à durée indéterminée, l'ancienneté requise du salarié âgé de plus de 55 ans est réduite à 3 ans au cours des 4 dernières années (Article 8 de la loi du 12 mars 2012). Il existe toutefois un certain nombre d'exceptions qui ne peuvent bénéficier de cette disposition (ex. : les professeurs associés). Contrat à durée indéterminée ne veut pas pour autant dire fonctionnaire, même si la loi du 12 mars 2012 a également institué certaines possibilités d'accéder au statut de fonctionnaire pour les contractuels (ex : concours réservés).

### 6/Les cas de recours au contrat de travail à durée déterminée

Les articles L 1242-2, L 1242-3 pour les contrats de formation professionnelle et 2212-1 pour le contrat «senior » prévoient que l'employeur de droit privé ne peut recourir aux contrats à durée déterminée que pour les motifs suivants :

- Remplacement salarié absent

- Attente prise de fonction d'un nouveau salarié embauché en cdi

- Attente suppression définitive du poste

- Remplacement chef d'entreprise absent

- Accroissement temporaire d'activité

Travaux saisonniers  
Contrats d'usage dans certaines professions liste fixée par décret  
Formation professionnelle  
Contrats « senior ».

En droit public les textes prévoient la possibilité de recourir aux contrats à durée déterminée dans des hypothèses proches de celles prévues par le droit applicable au secteur privé à savoir :

Accroissement temporaire d'activité

Activité saisonnière

Remplacement temporaire de fonctionnaires

Vacance temporaire d'un emploi permanent D'autres cas sont plus spécifiques :

Absence de corps de fonctionnaires (besoins très spécifiques)

Pour des emplois de catégorie A recrutement nécessité par la nature des fonctions recherchées ou les besoins des services

Secrétaires de mairies dans des communes de moins de 1000 habitants

Emplois permanents à temps non complet communes de moins de 1000 habitants

Emploi dans une commune de moins de 2 000 habitants ou dans un groupement de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression s'impose à la collectivité (ex. : assistantes dans les écoles maternelles)

Emplois de direction ou de cabinets

Les possibilités de recours aux contrats de travail à durée déterminée sont beaucoup plus larges dans la fonction publique que dans le secteur privé.

## 7/Indemnité de requalification

En droit privé une indemnité spécifique d'un mois (article L1245-2 du code du travail) lorsque le salarié obtient la requalification de son contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée c'est-à-dire lorsque l'employeur ne pouvait avoir recours au contrat à durée déterminée. En droit public ce type d'indemnité n'existe pas. En conclusion le recours aux contrats de travail à durée déterminée est plus ouvert dans le secteur public que pour les employeurs privés mais le contractuel de la fonction publique dispose d'un droit important celui d'obtenir un contrat à durée indéterminé au terme de six années s'il est maintenu en fonction durant ce laps de temps.

**PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**



# TABLEAU DE BORD

## LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyers commerciaux

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

## POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

## OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

## DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

## PRIX

SEPTEMBRE 2012 : 1,5 % SUR UN AN

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

## NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

**PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

**LA NATION**

**LE REGARD DES GUADELOUPÉENS**

**SUR LA GUADELOUPE**

**ET**

**SUR LE MONDE**